http://clg-antoine-meillet-chateaumeillant.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article2806

Attestation Scolaire de Sécurité Routière niveau 2-

- CESC -

Publication date: mercredi 13 février 2013

Copyright © COLLEGE ANTOINE MEILLET - Tous droits réservés

Chers paretns

Les élèves de 3ème doivent obtenir leur ASSR niveau 2.

Pour cela, ils doivent d'abord bénéficier d'une formation qui se déroulera au collège **le lundi 11 Mars** (formation assurée par M Brillu-ancien commisaire de police et M Aubrun ancien proviseur du Lycée Alain Fournier)

Ils devront ensuite effectuer un test, le jeudi 14 Mars , qui leur délivrera l'attestation, s'ils obtiennent plus de 10

Enfin la note obtenue comptera dans la moyenne d' éducation civique du 3ème trimestre .

Voici l'organisation retenue :

3 A Lundi 11 mars à 15 h 00 Jeudi 14 mars à 10 h 20

3 B Lundi 11 mars à 13 h 20 Jeudi 14 mars à 11 h 20

mme Barret

Copyright © COLLEGE ANTOINE MEILLET